

## Rapport IGAS sur les crèches

### Ce rapport électrochoc doit améliorer l'accueil de la petite enfance

A l'initiative du Ministre des Solidarités, l'Igas vient de lui remettre un rapport sur les crèches. Il est alarmant. L'Unaf - membre du comité de filière métiers de la petite enfance, co-rapporteuse de l'avis du CESE sur le SPPE, auditionnée par l'Igas pour cette mission - se retrouve dans les constats et les propositions nécessaires pour améliorer le bien-être des enfants, et donc celui des familles.

#### Des maltraitances institutionnelles insupportables

L'Unaf n'a cessé d'alerter sur les risques de dysfonctionnement des crèches au détriment des tout-petits et de la confiance des parents pour ces établissements : pénurie et *turn over* de professionnels, mode de financement qui contraint les gestionnaires à optimiser le taux d'occupation de leur crèche, manque d'espaces extérieurs... La création du futur Service Public de la Petite Enfance (SPPE) doit répondre à ces enjeux.

L'Unaf salue qu'un rapport officiel cible enfin le problème du développement non maîtrisé des entreprises lucratives qui, en plus, appliquent parfois des tarifs prohibitifs. En février 2022, en réaction à l'affaire Orpéa, l'Unaf appelait déjà à « *questionner la compatibilité du modèle économique lucratif avec l'accompagnement des personnes vulnérables et plus largement avec les services bénéficiant de financements publics. Le champ de la dépendance, au même titre que d'autres champs comme celui de la Petite enfance, ne doit pas reposer que sur des questions de rendement au bénéfice des actionnaires.* »

#### Un système global d'accueil de la Petite Enfance à réformer

Souvent présentées comme un mode d'accueil idéal, le rapport de l'Igas en révèle pourtant des failles. Au côté des crèches qui n'accueillent que 18% des enfants, il existe d'autres modes d'accueil qui nécessitent d'être soutenus et développés.

- Dans le rapport des 1000 premiers jours, la **place des parents** a été réhabilitée conduisant les experts à souligner l'intérêt d'un accueil par les parents qui le souhaitent, pendant la première année. Cependant, le niveau d'indemnisation actuel du congé parental est dissuasif.
- D'autre part, les **assistantes maternelles**, qui constituent encore le premier mode d'accueil formel, proposent un accueil personnalisé qui peut prendre en compte le rythme des enfants. Cependant, leur métier est trop peu attractif, elles ne sont pas assez accompagnées, et leur coût est souvent trop élevé pour les parents.

#### Les propositions de l'Unaf

Dans ses différents rapports et auditions, l'Unaf a émis plusieurs propositions qui entrent pleinement en écho avec celles de l'Igas, notamment :

- Augmenter les taux d'encadrement pour se rapprocher des recommandations internationales (proposition 4).
- Améliorer l'indemnisation du congé parental notamment pendant la première année de l'enfant pour permettre aux parents de s'occuper de leur enfant (proposition 9).
- Développer la formation initiale et former 30% de professionnels en plus pour faire face à la pénurie (proposition 20).
- Renforcer les moyens de la branche famille pour contrôler les modèles économiques du secteur privé lucratif et apporter de la transparence sur les coûts pour les familles et les finances publiques (proposition 26).
- Revoir les modalités d'attribution des financements CAF afin que les gestionnaires puissent se consacrer au bien-être des enfants, plutôt qu'à leur taux de remplissage (proposition 27).
- Rendre plus lisible le parcours de signalement des dysfonctionnements par les professionnels et les parents (propositions 2-3).

**Les témoignages des professionnels figurant dans le rapport, sont le signe de leur souffrance et de leur engagement. C'est pourquoi, sans jeter l'opprobre sur l'ensemble de la profession, ni sur les parents, ce rapport doit servir d'électrochoc pour construire une offre d'accueil fondée sur la recherche du bien-être des enfants, sans augmentation du coût pour les familles. Ce doit être la priorité de l'ensemble des décideurs publics : Branche Famille, Etat, collectivités territoriales.**

Contact presse : Laure Mondet [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,4 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 72 mouvements familiaux et plus de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région. [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  [twitter.com/unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)